

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 514 652

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 19715

(54) Perfectionnements aux rondelles pour bâtons de ski de fond.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 C 11/24.

(22) Date de dépôt..... 15 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 22-4-1983.

(71) Déposant : Société dite : ETABLISSEMENTS VERCHERE SA. — FR.

(72) Invention de : Jean-Claude Bibolet et Jean Verchére.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours Lafayette, 69003 Lyon.

Les bâtons du genre en question comportent généralement une raquette ou rondelle circulaire située à une dizaine de centimètres de la pointe du bâton. Lorsque la neige est gelée, l'enfoncement de la pointe est difficile surtout si le bâton se présente de manière oblique par rapport au sol. Dans ces conditions il arrive fréquemment que cette pointe glisse sur le sol et ne s'enfonce pas de telle sorte que le skieur risque d'être déséquilibré.

5 Avec les bâtons usuels, lorsqu'un skieur se déplace dans de la neige poudreuse celle-ci recouvre la rondelle chaque fois que le bâton est planté de telle sorte qu'elle a tendance à être retenue par la neige qui la recouvre si bien que chaque fois que le bâton est déplanté par le skieur cette action nécessite un effort supplémentaire.

10 Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier à ces inconvénients et à permettre la réalisation 15 d'une rondelle pour bâton de ski de fond qui réponde mieux que jusqu'à présent aux divers desiderata de la pratique.

15 La rondelle suivant l'invention est pourvue de deux pointes divergentes par rapport à l'axe longitudinal de la canne du bâton de manière que même en position oblique latérale du bâton il y ait une 20 pointe qui se trouve perpendiculaire au sol. En outre la rondelle suivant l'invention est réalisée sous la forme d'une palette concave en direction du bas dont le dessus comporte une cloison verticale. La forme arrondie vers le haut de la palette et la cloison assurent un écoulement aisé de la neige qui recouvre lorsque le skieur se déplace en neige profonde.

25 Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective d'une rondelle établie conformément à l'invention.

30 Fig. 2 est une vue par côté avec arrachement de la partie inférieure d'un bâton de ski de fond comportant une rondelle telle que celle illustrée en fig. 1.

35 La rondelle suivant l'invention comporte tout d'abord une douille tubulaire 1 destinée à être associée à la partie inférieure de la canne 2 d'un bâton de ski de fond. Le bas de la douille 1 forme un talon 3 orienté transversalement à partir duquel part une palette 4 reliée à la douille 1 par une cloison médiane triangulaire 5.

On note que la douille est évasée en direction du bas de manière qu'elle ait une meilleure liaison avec la palette 4.

La face extérieure du talon 3 comporte deux méplats 3a, 3b au centre de chacun desquels se trouve une perforation 3c, 3d dans laquelle est engagée la queue 6a d'une pointe 6. L'orientation des perforations 3c, 3d, est telle que les deux pointes 6 se trouvent divergentes par rapport au plan de symétrie de la rondelle suivant l'invention.

En outre le plan dans lequel se trouvent les axes géométriques des deux pointes 6 passe entre la douille 1 et la palette 4 c'est-à-dire que son orientation est oblique par rapport à l'axe géométrique de la canne. Ainsi lorsque le skieur présente le bâton de ski de manière oblique en direction de l'avant le plan des pointes est perpendiculaire au sol.

L'angle A déterminé par les axes géométriques des deux pointes est fixé afin que l'une de celles-ci soit toujours normale par rapport au sol même si le bâton est orienté obliquement par rapport au déplacement du skieur. La queue 6a de chaque pointe 6 est par exemple prévue filetée afin qu'elle puisse être facilement changée en cas d'usure. Bien entendu tout autre système pourrait être utilisé pour assurer le démontage des pointes.

La palette 4 est prévue concave en direction du bas et elle est orientée vers l'avant lorsque le skieur plante l'une des pointes dans le sol. Sa surface est suffisante pour assurer un bon appui sur la neige fraîche. En profil en plan la palette 4 peut affecter une forme en gros triangulaire à sommets largement arrondis. La cloison médiane 5 dont on a parlé plus haut est située dans le plan de symétrie de la palette et de la douille 1. Ainsi la forme bombée de la palette et la présence de la cloison médiane 5 permettent lorsqu'on retire le bâton de ne pas entraîner un prisme de neige mais au contraire de le fendre grâce à la présence de la cloison et de permettre son écoulement du fait de la forme bombée de la palette.

On a ainsi réalisé une rondelle pour bâton de ski de fond grâce à laquelle le skieur est assuré de planter au moins l'une des deux pointes dans la neige gelée et qui en outre peut être avantageusement utilisée en neige profonde.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Rondelle pour bâton de ski de fond, caractérisée en ce qu'elle comporte une douille (1) de retenue de la canne (2), un talon (3) situé 5 en dessous de la douille (1) et pourvu de deux pointes (6) divergentes par rapport à l'axe longitudinal de celle-ci, ainsi qu'une palette (4) concave en direction du bas située à l'opposé du talon (2), tandis qu'une cloison médiane verticale (5) relie la face supérieure de cette palette (4) à la douille (1).
- 10 2. Rondelle suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le plan contenant l'axe géométrique de ses pointes (6) passe entre la douille (1) et la palette (4).
- 15 3. Rondelle suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ses pointes (6) sont interchangeables.

A

VERCHERE
2514652

